

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



RALLYE MODERNE



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

| | | | |
|---|-------------------|--|---|
| Vendredi 31 mai 2024 | MINUIT | Parution du Règlement & Ouverture des engagements | |
| Lundi 15 juillet 2024 | MINUIT | Clôture des engagements | |
| Vendredi 19 juillet 2024 | 18H00 | Publication de la liste des engagés & horaires convocations Vérifications administratives complémentaires sur le site : www.rallyemontagnenoire.com | Palais des Congrès MAZAMET |
| Samedi 20 & Dimanche 21 juillet 2024 De 8H00-12H00/ 14H00-18H00 | | Mise à disposition du carnet d'itinéraire & Vérifications administratives préliminaires RECONNAISSANCES SESSION 1 | Palais des Congrès MAZAMET |
| Mercredi 24 & jeudi 25 juillet 2024 De 8H00-12H00 /14H00-18H00 | | Mise à disposition du carnet d'itinéraire & Vérifications administratives préliminaires RECONNAISSANCE SESSION 2 | Palais des Congrès MAZAMET |
| Vendredi 26 juillet 2024 | 8H00-15H00 | Séance d'essais sur réservation | |
| Vendredi 26 juillet 2024 | 8H00-17H00 | Vérifications administratives complémentaires Et Techniques Distribution tracker (préparer caution 300€) Ouverture du parc d'Assistance / Parc Fermé | Salle des Fêtes d'Arcachon Bout du Pont de l'Arn |
| | 8H00 | | Jardin des Promenades Avenue Charles Sabatié MAZAMET |
| | 16H00 | 1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs / 2 ^{ème} Salle 1 ^{er} étage | Palais des Congrès MAZAMET |
| | 17H00 | Conférence de presse – Auditorium | Palais des Congrès MAZAMET |
| | 18H00 | Briefing Officiel / 1 ^{ère} Salle RDC | Palais des Congrès MAZAMET |
| | 16H30 | Publication de l'ordre & Heure de départ des voitures admises (également sur Sportity) | Palais des Congrès MAZAMET |
| | 20H30 | Départ 1 ^{er} concurrent VHC du Parc Fermé | Jardin des Promenades MAZAMET |
| | 22H33 | Arrivée 1 ^{er} concurrent VHC au Parc Fermé | Jardin des Promenades MAZAMET |
| Samedi 27 juillet 2024 | 6H30 | Publication des résultats partiels provisoires 1 ^{ère} étape | INFOS TEMPS Jardin des Promenades MAZAMET |
| | 7H30 | Ordre & Heure de départ de la 2 ^{ème} étape Départ du 1 ^{er} concurrent VHC | Jardin des Promenades MAZAMET |
| | 17H17 | 2 ^{ème} étape ARRIVEE FINALE DU 1^{er} CONCURRENT VHC | Jardin des Promenades |

| | | |
|-------|-------------------------------|---------------------------|
| | Récupération des tracker | MAZAMET |
| 18H30 | Remise des prix | |
| 19H30 | Vérifications finales MAZAMET | GARAGE PEUGEOT MAZAMET |

Taux horaire de la main d'œuvre du Garage Peugeot MAZAMET: 60 € TTC

Publication du classement final provisoire du Rallye 30' après l'entrée en parc du dernier concurrent, au Jardin des Promenades de Mazamet **ainsi que sur la plateforme numérique SPORTITY (Mot de passe : RMN2024)**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Monts d'Autan organise du 26 au 28 juillet 2024, en qualité d'organisateur administratif, avec la collaboration de l'Écurie Montagne Noire, organisateur technique le :

45^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE – TARN

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées** le **23 mai 2024** sous le **numéro N 27** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser **numéro** en date du .

Comité d'Organisation

| | | |
|-------------------|-------------------|------------------|
| Président | BALLY Daniel | |
| Secrétaire | SCHOSMANN Adeline | |
| Membres | BENNE Patrick | GUIRAUD Brigitte |
| | BERFA Jordan | GUIRAUD Claude |
| | CASTAGNÉ Valentin | MARIGO Georges |
| | FERRAND Patrice | MARIGO Ludovic |
| | TERRAL Jean-Paul | TERRAL Isabelle |
| | VAISSIERE Claude | VINAS Maryse |

Secrétariat du Rallye : 41 Rue Galibert Pons, Bureaux 37,38 & 39, Maison des Associations
81200 MAZAMET

Téléphone : 05/63/61/67/66 **Mail** : rallyemontagnenoire@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Palais des Congrès, Rue Jean Assemat 81200 MAZAMET

Organisateur technique

Nom : Écurie Montagne Noire

Adresse : 41 Rue Galibert Pons, Bureaux 37,38 & 39, Maison des Associations 81200 MAZAMET

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

Tableau d'affichage officiel

Tableau affichage numérique : www.rallyemontagnenoire.fr

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application

mobile Sportity). Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web www.rallyemontagnenoire.fr De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : RMN2024

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

| | | |
|---|---------------------------------|-----------------------|
| Observateur | M. LORRE Joseph | Licence n°10395 |
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | M. LEROY Jean-Christophe | Licence n°5492 |
| Commissaires Sportifs | M. DECARPENTRIE Max | Licence n°3433 |
| | M. FOURNIER Gérard | Licence n°131394 |
| Directeur de Course | M. BOUTEILLER Patrick | Licence n°128253 |
| Directeurs de Course Adjoint/ VHC /Nouveau départ | M. FAYET Guillaume | Licence n°162390 |
| Directeurs de Course Adj délégués aux ES 1-3-6-9 | Mme. BONNET Nicole | Licence n°7422 |
| Directeurs de Course Adj délégués aux ES 2-4-7-10 | Mme. BELCHI Carmen | Licence n°8747 |
| Directeurs de Course Adj délégués aux ES 5-8-11 | M. VALENTIN Cédric | Licence n°190616 |
| Directeur séance d'essais | M. ESCLOUPE Yves | Licence n°76046 |
| Adjoint à la DC /Délégué ES 1-3-6-9 | M. MONTET-CASES Sylvie | Licence n°205244 |
| Adjoint à la DC /Délégué ES 2-4-7-10 | M. DAM VAN NHINH Damien | Licence n° 114336 |
| Adjoint à la DC /Délégué ES 5-8-11 | M. HAMONIC Thierry | Licence n° 31600 |
| Directeur de course délégué véhicule tricolore | M. VERGNES Francis | Licence n°57541 |
| Directeur de course délégué Parc fermé/regroupement | M. MAGAUD Gilles | Licence n°2187 |
| Directeur de course délégué véhicule balai | M. TEXIER Gérard | Licence n°18160 |
| Directeur de course délégué aux parcs assistance | M. CABROL Marcel | Licence n°14590 |
| Directeur de course délégué voiture autorité | M. MARTY Patrice | Licence n°9699 |
| Commissaire Technique responsable Moderne | M. FOURMENT André | Licence n°6222 |
| Commissaire Technique responsable VHC | M. JOURNAUX Yvon | Licence n°19327 |
| Commissaires Techniques adjoints | M. FARNIERE Alain | Licence n°64948 |
| | M. CERDAN Marcel | Licence n°19463 |
| | Mme. CHABAUD Claudine | Licence n°156447 |
| Secrétaire commissaires techniques | Mme. GRAUBY Christine | Licence n°163787 |
| Médecin chef | M. EL RAAKAWI Mohamed | Licence n°149435 |
| Chargés des relations avec les concurrents | Mme. BERTRAND-PUECH Myriam | Licence n°113568 |
| | M. JONQUIERES Jacques | Licence n°9859 |
| | M. BADOU Philippe | Licence n°27999 |
| Juges de faits | M. SIRE Daniel & AZEMAR Patrick | Licence n°37975/17135 |
| Responsable des classements | SPORTITY | |
| Chargé des relations presse | M. RULLIERE Clément | Licence n°245679 |

A l'exception des membres du collège du Rallye, tous les officiels figurant sur le règlement ainsi que tous les commissaires de route officiant sur le Rallye sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du Rallye, comportement antisportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au directeur de course, dans les plus brefs délais

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 45^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE compte pour :

- Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division
- Coupe de France des Rallyes Coef 4
- Championnat de la Ligue Occitanie Pyrénées Coef 3
- Challenge des commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées

Le Rallye Montagne Noire est inscrit en PEA.

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocations aux vérifications administratives et techniques seront sur le site

www.rallyemontagnenoire.com

Vérifications administratives préliminaires, Les équipages devront se présenter au Palais des Congrès, Mazamet :

- Samedi 20 juillet ou dimanche 21 juillet 2024
- Mercredi 24 juillet ou jeudi 25 juillet 2024

Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les originaux des documents suivants :

- Permis de conduire pilote & copilote en cours de validité
- Licence pilote & copilote de l'année en cours
- Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 45^{ème} Rallye Montagne Noire 2024 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 15 juillet 2024 à minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum. (Moderne + VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **550 € + 20€ géolocalisation**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 € (x 2)**

- Pour **1 licencié** faisant partie de **l'ASA des Monts d'Autan** le montant de l'engagement sera de **450€ + 20€ géolocalisation**
- Pour **2 licenciés** faisant partie de **l'ASA des Monts d'Autan** le montant de l'engagement sera de **400€ + 20€ géolocalisation**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par mail parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le jeudi 18 juillet 2024
- 50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Passé ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.1.12P. . La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

De la photocopie de la licence 2024 des 2 membres d'équipage.

De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage.

Chèque à l'ordre :
ECURIE MONTAGNE NOIRE
41 Rue Galibert Pons
BP 243 – 81200 MAZAMET

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.13P. JUMELAGE AVEC LE RALLYE DE LA MONTAGNE NOIRE

Un accord de jumelage a été mis en place avec le rallye des corbières, les équipages s'inscrivant aux 2 épreuves verront le montant de l'engagement à chacune d'entre elles réduite de 50€, soit 450€ pour le rallye des Corbières et 500€ pour le rallye de la Montagne Noire. La réduction ne sera acceptée que si les 2 règlements sont honorés lors de la 1ère épreuve (rallye des Corbières) (un à l'ordre de l'Asa Corbières, l'autre à l'ordre de l'Écurie Montagne Noire).

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des ES. Cependant, une tolérance de 500m environ est acceptée. Avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point stop. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.2.10P. Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels d'un Rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du Rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même.

Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Les concurrents du Rallye VHC partiront devant les concurrents du Rallye moderne.

Pour la 1^{ère} étape, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Les pilotes en situation d'abandon ou de mise hors course pour pointage en retard, seront admis pour la deuxième étape en nouveau départ (sauf avis contraire de leur part).

Pour la 2^e étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire du Rallye à l'issue de la dernière ES courue de la 1^{ère} étape, hors pénalités routières, avec la possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés "en Nouveau départ après abandon" par le collège des commissaires sportifs quand le cas est prévu.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée pendant la durée du rallye, l'assistance extérieure est interdite sur tout le parcours sauf dans le parc d'assistance :

MAZAMET – QUARTIER DE LA GARE du vendredi 26 juillet 8h00 au dimanche 28 juillet 12H00

L'accès au parc d'assistance de Mazamet sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le N° du concurrent sur le coin supérieur droit du parebrise.

Les emplacements seront numérotés et pré-attribués.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures, De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.4P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le Rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. **Une caution (par chèque) de 300 € est demandée** par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc....) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le Rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org.

Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le Rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du Rallye.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entraînera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : L'organisateur ou le directeur de course demandera la mise en conformité immédiate.
- 2^{ème} infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

4.6P. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du commissaire technique délégué ou du commissaire technique responsable.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armé à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du Rallye : mise en conformité.

Pendant le Rallye :

- 1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
- 2^{ème} infraction : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye.

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme à la réglementation standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye.

6.1P. DESCRIPTION

Le 45^{ème} Rallye Montagne Noire TARN représente un parcours de 392.487 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 134.896 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 : LE RIALET 14.297 Kms

ES 2 : LE VINTROU 10.172 Kms

ES 3/6/9 : PAS DU SANT 9.714 Kms

ES 4/7/10 : LA LOUBATIERE 10.631 Kms

ES 5/8/11 : LA TOURETTE 16.464 Kms

L'étape 1 est prise en compte pour le reclassement avant l'étape 2.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum** sur les 4 jours prévus.

ATTENTION, les reconnaissances de l'ES 4/7/10 LA LOUBATIERE sont INTERDITE le samedi 20 juillet 2024 en raison d'une cérémonie commémorative.

6.2.1P. Les autocollants « reconnaissances » numérotés devront être fixés à l'extérieur en haut au milieu du pare-brise (et non à l'intérieur sur le pare soleil rabattable) et sur les vitres arrière latérales.

6.2.5P. DUREE

Planning des reconnaissances

Les reconnaissances auront lieu sur 4 jours.

Voir planning ci-dessous : jours autorisés :

Samedi 20, dimanche 21, mercredi 24 et jeudi 25 juillet 2024.

Horaires de reconnaissances :

ES 1 : LE RIALET de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

ES 2 : LE VINTROU de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

ES 3/6/9 : PAS DU SANT de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

ES 4/7/10 : LA LOUBATIERE de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 **sauf le samedi 20/07/24 INTERDITE**

ES 5/8/11 : LA TOURETTE de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Toutes reconnaissances ou présences d'un concurrent, pilote et/ou copilote, en dehors des 4 jours de reconnaissances autorisés sera considéré comme fraude. A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la

circulation, dans le cadre du code de la route. (Respect des limitations de vitesse et de la signalisation du Rallye)

Les concurrents doivent inscrire, eux même, au stylo à bille, sur la fiche de reconnaissance qu'ils recevront, les renseignements demandés (heures de départ et d'arrivée)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 26 juillet 2024 (le lieu sera communiqué lors de la prise du roadbook). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **8H00 à 15H00 NON STOP**.

Les frais de participation sont fixés à 80,00€ par voiture et de 50.00€ pour les licenciés de l'ASA. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT sur les communes traversées par le Rallye.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications des documents et d'avoir récupéré, pour apposition, les « numéros d'identification ». Nombre maxi de concurrents : 40.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Si 120 partants et +

| Classement | GÉNÉRAL | GROUPE | | CLASSE | | FÉMININE |
|------------------------|---------|-----------|------------|----------|-----------|-----------|
| | | De 6 à 10 | Plus de 10 | De 1 à 6 | Plus de 6 | Plus de 3 |
| 1^{er} | 1100€ | 300€ | 300€ | 325€ | 400€ | 400€ |
| 2^{ème} | 700€ | 200€ | 200€ | | 280€ | |
| 3^{ème} | 500€ | | 100€ | | 250€ | |

TOUS LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES.

Le prix des vainqueurs au scratch seront cumulables avec le groupe.

Cependant les vainqueurs de groupe n'est pas cumulable avec la classe.

Chaque prix sera accompagné d'une récompense.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la poste le vendredi 14 aout 2024 au plus tard sauf, vérifications finales en cours.

10.1P. REMISE DES PRIX

Conforme aux règlement standard FFSA..